

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	6
0.00 INTERPRÉTATION	7
0.01 Terminologie	7
0.01.01 Bon de Livraison	7
0.01.02 Contrat	7
0.01.03 Force Majeure	7
0.01.04 Information Confidentielle	8
0.01.05 Loi	8
0.01.06 Manquement	8
0.01.07 Marchandises	9
0.01.08 PARTIE	9
0.01.09 Personne	9
0.01.10 Perte	9
0.01.11 Représentants Légaux	9
0.01.12 Taux Préférentiel	10
0.02 Intégralité et primauté	10
0.03 Lois applicables	10
0.04 Non-conformité	10
0.04.01 Divisibilité	10
0.04.02 Disposition alternative	10
0.05 Généralités	11
0.05.01 Cumul	11
0.05.02 Non-renonciation	11
0.05.03 Dates et délais	11
a) De rigueur	11
b) Calcul	11
c) Reports	12
0.05.04 Références financières	12
0.05.05 Genre et nombre	12
0.05.06 Titres	13
0.05.07 Présomptions	13
0.05.08 Approbation	13
1.00 OBJET	13
1.01 Vente	13
1.02 Propriété	13
2.00 MODALITÉS DE PAIEMENT	13

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

2.01	Versements mensuels	13
2.02	Versements obligatoires	14
2.03	Résiliation	14
3.00	SÛRETÉS.....	14
4.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	14
4.01	Statut	14
4.02	Capacité	14
4.03	Effet obligatoire	15
4.04	Résidence	15
4.05	Statut canadien	15
4.06	Assurances	15
4.07	Prête-nom	15
4.08	Consentement éclairé	15
4.09	Entreprise en règle	15
4.10	Procédures judiciaires	16
5.00	ATTESTATIONS DU VENDEUR	16
5.01	Marchandises	16
6.00	ATTESTATIONS DE L'ACHETEUR.....	16
6.01	Situation financière	16
7.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	16
7.01	Information Confidentielle	16
7.01.01	Engagement	16
7.01.02	Durée de l'engagement	17
7.01.03	Fin du Contrat	17
	a) Demande de retour	17
	b) Destruction	18
7.01.04	Pénalité	18
7.02	Assurance	18
7.02.01	Souscription	18
7.02.02	Montant	18
7.02.03	Émetteur	18
7.02.04	Avis préalable	18
7.02.05	Coassuré	19
7.02.06	Certificats d'assurance	19
7.02.07	Avis de modification ou d'annulation	19
7.03	Attestations	19
7.04	Indemnisation	19
7.04.01	Portée	19
7.04.02	Procédure	20
7.05	Divulgence de l'existence du Contrat	20

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

7.05.01	Engagement	20
7.05.02	Défaut	20
7.06	Exécution complète	20
8.00	OBLIGATIONS DU VENDEUR.....	20
8.01	Livraison	20
8.02	Délais et insuffisance	21
8.03	Garantie.....	21
8.03.01	Limitation	21
8.03.02	Responsabilité	21
8.04	Répétition.....	21
9.00	OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR	21
9.01	Non-concurrence.....	21
9.01.01	Portée de l'engagement	21
9.01.02	Sanction	22
a)	Pénalité	22
b)	Paie ment	22
c)	Mesures conservatoires.....	22
9.01.03	Motifs et raisonnabilité de la clause	22
9.02	Réception et paiement.....	22
9.03	Retour	22
9.04	Entreposage.....	22
9.05	Charge.....	23
9.06	Transfert des risques	23
9.07	Assurances	23
9.07.01	Couverture.....	23
9.07.02	Primes	23
9.08	Inventaire	23
9.09	Meilleurs efforts.....	23
9.10	Garantie.....	24
9.11	Respect des Lois et des normes	24
9.12	Déplacement des Marchandises.....	24
9.13	Registres	24
9.14	Produits des ventes	24
9.15	Inspection.....	24
9.16	Accès.....	25
10.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	25
10.01	Cession.....	25
10.01.01	Incessibilité	25
10.01.02	Exception.....	25
10.02	Force Majeure	25
10.02.01	Atténuation de responsabilité	25

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

10.02.02	Prise de mesures adéquates	25
10.02.03	Droit de l'autre PARTIE	25
10.03	Relations entre les PARTIES	26
10.04	Recours	26
10.04.01	Choix	26
10.04.02	Aucune restriction	26
11.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	26
11.01	Avis	26
11.02	Résolution des différends	27
11.02.01	Rencontre de négociations de bonne foi	27
a)	Avis écrit	27
b)	Rencontre	27
c)	Procédures judiciaires	27
d)	Mesures conservatoires	27
11.02.02	Médiation	27
a)	Processus	27
b)	Méiateur	28
c)	Règlement	28
d)	Procédures judiciaires [OU Arbitrage]	28
11.02.03	Arbitrage	28
a)	Avis	28
b)	Réponse	28
c)	Nomination d'un troisième arbitre	29
d)	Confidentialité	29
e)	Audition	29
f)	Décision	29
g)	Frais	29
h)	Dispositions supplétives	30
11.03	Élection de for	30
11.04	Exemplaires	30
11.05	Modification au Contrat	30
11.06	Non-renonciation	30
12.00	FIN DU CONTRAT	30
12.01	Résiliation avec justification	31
12.01.01	Sans préavis	31
12.01.02	Avec préavis	31
12.02	Résiliation automatique ou de gré à gré	31
12.03	Reprise des Marchandises	32
12.04	Paiement des Marchandises vendues	32
13.00	DURÉE	32
13.01	Déterminée	32

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

13.02	Renouvellement	32
13.03	Non-reconduction	32
13.04	Survie	32
14.00	PORTÉE	33
14.01	Vente subséquente	33
14.02	PARTIES	33
14.03	Contrats antérieurs	33

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 0.01.07 – MARCHANDISES	35
ANNEXE 2.01 – LISTE DE PRIX	35

© edilex inc. www.edilex.com

○ ○ ○ ○ ○

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT, intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE : (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la Loi (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉE LE « VENDEUR »;

ET : (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la Loi (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la Loi (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉE L'« ACHETEUR ».

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT LES « PARTIES »

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) L'ACHETEUR désire acheter du VENDEUR, sur une base continue, les marchandises étant le sujet du présent Contrat, tel que ce mot est défini ci-après;
- B) Le VENDEUR accepte de vendre à l'ACHETEUR, qui accepte de les acheter, les marchandises, par le biais d'une vente à tempérament seulement, par laquelle le

VENDEUR	ACHETEUR

CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

VENDEUR retient un droit de propriété sur les marchandises jusqu'à parfait paiement et sujet aux autres dispositions pour protéger celles-ci;

- C) Les PARTIES désirent appliquer au besoin, les termes du Contrat à toutes les ventes intervenant entre elles à compter de la date de signature des présentes;
- D) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- E) Les parties désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce contrat [et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme suit :

0.01.01 Bon de Livraison

signifie tout billet, dûment complété par l'ACHETEUR, accompagnant les Marchandises au moment de leur livraison et constatant la marque de chaque unité livrée, son modèle et son prix;

0.01.02 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 11.05 du Contrat;

0.01.03 Force Majeure

signifie tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; pouvant notamment comprendre tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une greve illégale, un arrêt ou un ralentissement de travail spontané, un lock-out, une panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou le non-respect d'un acte du gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou

VENDEUR	ACHETEUR